

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/07/2024 - 10682 - 2011 B 00175 - 529 573 990 - 1001 NEGOCE

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*	
Adresse de l'entreprise 6 RUE BERTHELOT		95500 GONESSE	
Numéro SIRET*	5 2 9 5 7 3 9 9 0 0 0 0 3 1	Exercice clos le 12-2-2021	Durée de l'exercice précédent* 1 2
		TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS	N-1 3 1 1 2 2 0 2 0 1
		05 JUIL. 2021	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		Brut 1	Amortissements, provisions 2
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AA	
	Frais de développement *	AB	
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	
	Fonds commercial (1)	AF	
	Autres immobilisations incorporelles	AH	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	7 400
	Terrains	AL	
	Constructions	AN	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	
	Autres immobilisations corporelles	AR	2 601
IMMobilisations corporelles	Immobilisations en cours	AT	964 237
	Avances et acomptes	AV	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	
	Autres participations	CS	
	Créances rattachées à des participations	CU	
	Autres titres immobilisés	BB	
	Prêts	BD	
	Autres immobilisations financières*	BF	
	TOTAL (II)	BH	21 774
		BJ	996 012
IMMobilisations financières (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	302 663
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 439 638
	Autres créances (3)	BZ	104 212
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	80
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	776 131
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	
	TOTAL (III)	CJ	4 622 723
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 618 735
	Renvois : (1) Dont droit au bail	IA	414 067
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	21 774
	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks	
Immobilisations :			Créances

* Doss. N° 000979 en Euros

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

21 774

(3) Part à plus d'un an

C

Dossier N° 006979 en euros. FISCALITY 95

BILAN - PASSIF avant répartition

2

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 50 000....)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	679 947
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 060 830
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		DL	1 795 778
	TOTAL (I)		1 334 947
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
DETTE (4)	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		DR	
		DS	
	Emprunts obligataires convertibles	DT	
Compte régul.	Autres emprunts obligataires	DU	410 752
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	323 170
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	1 884 454
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	1 113 685
	Dettes fiscales et sociales	DZ	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	
	Autres dettes	EB	
RENVOIS	Produits constatés d'avance (4)	EC	3 408 891
	TOTAL (IV)	ED	2 833 336
	Ecart de conversion passif * (V)	EE	5 204 668
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		4 168 283
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 294 558
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 518 695

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1001 NEGOCE

BERTHELOT
95500 GONESSE
Siren : 529573990

ANNEXE AU BILAN

(exercice clos le 31/12/2021)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

copie certifiée conforme
Signature

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			105 274.72
01/01/2021 AN S.A.N.		104 665.86	
01/01/2021 BI Provisions pour congés payés	104 665.86		
31/12/2021 BI Provisions pour congés payés		105 274.72	
43820000 Chges sociales congés à payer			31 402.28
01/01/2021 AN S.A.N.		25 955.51	
01/01/2021 BI Provisions pour congés payés	25 955.51		
31/12/2021 BI Provisions pour congés payés		31 402.28	
44860000 Charges à payer			39 237.09
01/01/2021 AN S.A.N.		14 700.46	
31/01/2021 SA Salaire de 01/2021		1 329.81	
28/02/2021 SA Salaire de 02/2021		1 335.93	
26/03/2021 BQ CHQ 0004321 OPCO COMMERCE	19 947.15		
31/03/2021 SA Salaire de 03/2021		1 303.66	
30/04/2021 SA Salaire de 04/2021		1 252.71	
31/05/2021 SA Salaire de 05/2021		1 323.86	
30/06/2021 SA Salaire de 06/2021		1 305.25	
31/07/2021 SA Salaire de 07/2021		1 332.66	
31/08/2021 SA Salaire de 08/2021		1 368.15	
30/09/2021 SA Salaire de 09/2021		1 437.50	
31/10/2021 SA Salaire de 10/2021		1 469.93	
30/11/2021 SA Salaire de 11/2021		1 438.22	
31/12/2021 OD PROV C3S > 19M 0.16%		28 164.00	
31/12/2021 SA Salaire de 12/2021		1 422.10	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			4 960.00
25/01/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	35.00		
25/01/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	45.00		
25/01/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	135.00		
15/02/2021 BQ CB FORFT	35.00		
15/02/2021 BQ CB AMENDE	35.00		
15/02/2021 BQ CB AMENDE	35.00		
22/02/2021 BQ CB AMENDE	35.00		
09/03/2021 BQ CB WEB AMENDE	11.00		
09/03/2021 BQ CB WEB AMENDE	35.00		
09/03/2021 BQ CB WEB AMENDE	135.00		
12/03/2021 SG BLOCCAGE PROVISION SUR SAISIE	75.00		
01/04/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	35.00		
01/04/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	35.00		
05/05/2021 BQ 040521 CB 4762	90.00		
14/05/2021 BQ 130521 CB 8619	35.00		
14/05/2021 BQ 130521 CB 8619	35.00		
25/05/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
25/05/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	135.00		
25/05/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	135.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	90.00		
07/06/2021 BQ CB 050621 CB 4762	135.00		
09/07/2021 BQ CB WEB AMENDE	90.00		
09/07/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES			
09/07/2021 BQ CB WEB AMENDE	90.00		
09/07/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES			
09/07/2021 BQ CB WEB AMENDE	90.00		
09/07/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES			
09/07/2021 BQ CB WEB AMENDE.	11.00		
09/07/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES			
13/08/2021 BQ 120821 CB WEB AMENDE.GOUV3	135.00		
13/08/2021 BQ 120821 CB WEB AMENDE.GOUV3	135.00		
13/08/2021 BQ 120821 CB WEB AMENDE.GOUV3	135.00		
13/08/2021 BQ 120821 CB WEB AMENDE.GOUV3	135.00		
18/08/2021 BQ 170821 CB WEB AMENDE.GOUV3	45.00		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
07/09/2021 BQ CHEQUE NO : 0004346 PV	265.00		
10/09/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	45.00		
08/10/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	35.00		
08/10/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	135.00		
08/10/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	135.00		
13/10/2021 HA PETIT FORESTIER 2110L0001D001	35.00		
21/10/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	35.00		
21/10/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	135.00		
30/11/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	35.00		
30/11/2021 BQ FORF P.STAT WEB35RENNES	50.00		
30/11/2021 BQ SITE WEB AMENDE95CERGY PONTOI	60.00		
30/11/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	135.00		
30/11/2021 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	135.00		
17/12/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	35.00		
17/12/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	35.00		
17/12/2021 BQ CB WEB AMENDE.GOUV3	35.00		
23/12/2021 BQ CB WEB AMENDE	68.00		
23/12/2021 BQ CB WEB AMENDE	135.00		
23/12/2021 BQ CB WEB AMENDE	135.00		
27/12/2021 BQ CB WEB AMENDE	90.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77000000 Produits exceptionnels			26 105.83
01/01/2021 OD EXT PROV 2014	21 150.00		
01/01/2021 OD EXT ECRT 2016	3 875.00		
09/02/2021 HA E LECLERC	2.00		
31/03/2021 HA E LECLERC	2.07		
20/07/2021 HA E LECLERC	30.01		
20/09/2021 HA E LECLERC	30.70		
26/10/2021 BQ EVI AXA FRANCE IARD SA	936.14		
11/11/2021 HA E LECLERC	79.91		

1001 NEGOCE

**BERTHELOT
95500 GONESSE
Siren : 529573990**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 16/06/2022

Le 16 juin 2022,

À dix heures.

Les actionnaires de la société 1001 NEGOCE au capital de 50000 euros divisé en 100 parts sociales, dont le siège social est au BERTHELOT 95500 GONESSE, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

L'assemblée est présidée par le Président.

Sont présents :	Nombre d'actions
HOLDING EKA	75
HOLDING H2R	25

Totalisant 100 parts sociales, soit la totalité des actionnaires.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus au gérant.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

copie certifiée conforme
y. m. le 16/06/2022

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 qui se chiffre à **1060830.00 Euros**, de la manière suivante :

RESERVE LEGALE : « 0.00 Euros »

DIVIDENDES : « 600000.00 Euros »

REPORT A NOUVEAU : « 460830.00 Euros »

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

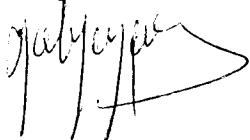
Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épousé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

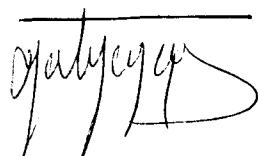
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les actionnaires présents.

Le président



Les actionnaires

HOLDING EKA



Yakup GECER

HOLDING M2R



Hasson TAHIR

1001 NEGOCE

**BERTHELOT
95500 GONESSE
Siren : 529573990**

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire annuelle

Du 16 juin 2022

Première résolution

Après lecture du rapport de la gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2021, l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

RESERVE LEGALE : « 0.00 Euros »

DIVIDENDES : « 600000.00 Euros »

REPORT A NOUVEAU : « 460830.00 Euros »

Troisième résolution

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Le président

*copie certifiée conforme
gabriel*